

## Délibérations du 05.03.2021

Au regard de la situation sanitaire, la **Commission Formation et Vie Universitaire** s'est tenue à distance, via Teams, conformément à la délibération de la CFVU adoptée le 12 février dernier.

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire** en sa séance du **05 mars 2021, 9h00**, en visioconférence, via Teams

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

**Vu** le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

**Vu** les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;

### Donne les avis suivants :

Membres: 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 27

Étaient présent.es :

**Marie-Karine LHOMMÉ**

**Collège A** : Thomas PASQUIER, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Vincent DI ROCCO, *Jean-Yves AUTHIER a quitté la réunion en début de séance, Isabelle BOEHM a rejoint la réunion en milieu de séance.*

**Collège B** : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMME, Tanguy LEROY, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT

**Collège BIATSS** : Olivier DAMOUR, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI, *Eve ROTHBERG a quitté la réunion en début de séance puis l'a rejointe en fin de séance*

**Personnalités extérieures** : Natacha MABRU

**Usagers/ères** : CHENOUNE Pierre, SCHIARETTI Neil, LAURISSE Quentin, LACHENAL Jean-Baptiste, LAVAUD Lucile, VALETTE Jules *a quitté la réunion en milieu de séance puis l'a rejointe en fin de séance, TOURDOT Inès et BENZAZON Rivka ont rejoint la réunion en fin de séance*

**Représenté.es** : Emilie VAYRE, CHICHET Matéo, BAYHOU Eliès, Jean-Yves AUTHIER, Eve ROTHBERG, *Thomas PASQUIER, Erica DUMONT et Vincent DI ROCCO en fin de séance*

**Invité.es** : Lamine MAHMOUDI, Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Florence FEUTRIE, Emile TARDIEU, David GARIBAY

**Invitées permanentes** : LOBRY Cathy, DESPRAT Valérie, LESUEUR Charlotte

Modifications de maquettes	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>04.01 - Modifications de maquettes</b></p> <p>Demande de modifications de maquettes du master 1 et master 2 Ville et environnement urbain (VEU) parcours Ville en tension (VET).</p> <p>Ces demandes de modifications faites par l'UFR T&amp;T concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'année 2020-2021 avec deux changements d'intitulés en M2 imposés par l'ENTPE pour la rentrée 2020-2021 (information tardive).</li> <li>- L'année 2021-2022 avec deux changements d'intitulés en M1 suite à la mutation de l'intervenant et dans l'impossibilité de le remplacer.</li> </ul> <p>Cependant, ces modifications soulèvent la question des cours communs inter-établissements et des mutualisations avec le parcours Mode de vie (MDV)</p>				

Direction de la formation et de la vie étudiante

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 73 25 - Télécopie : + 33 (0)4 78 69 70 18 <http://www.univ-lyon2.fr>

<p>dont la gestion est assurée par l’UFR ASSP. Certains étudiant.es du M1 parcours VET auraient ainsi accès à des cours de M2 alors que les étudiant.es du M1 MDV ne pourraient pas en bénéficier.</p> <p>Le changement de porteur de la mention en septembre 2020, de l’UFR T&amp;T à l’UFR ASSP, a soulevé quelques difficultés au premier semestre avec la réservation des salles et l’ajout des étudiant.es du parcours VET à ce cours commun.</p> <p>Passage tardif exceptionnel afin de régulariser la situation pour l’année en cours. Certains partenaires peuvent avoir un calendrier différent concernant les demandes de modifications.</p> <p>Le service SAMS se rapprochera de la composante ASSP afin de connaître l’impact que cette modification peut avoir sur le parcours MDV (mutualisation).</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 04.01– <b>Avis Favorable</b></p>	15	7	4	2
<p><b>Accréditation Lyon 2 : couples / effectifs Licence et répartition des moyens pédagogiques Licence et Licence professionnelle</b></p>	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>05.01 - Accréditation Lyon 2 : couples / effectifs Licence et la répartition des moyens pédagogiques Licence et Licence professionnelle</b></p> <p>La Présidente de la CFVU, Marie-Karine LHOMME, rappelle les différentes étapes de votes de la nouvelle accréditation 2022-2026 devant les instances:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le CAC du mois de juillet 2020 a validé la structure générale de la future Licence</li> <li>- Le CA du 26 février 2021 a validé le cadrage budgétaire général de Licence et de Master</li> <li>- Les CA et CAC du 12 mars voteront le dossier HCERES de la nouvelle accréditation 2022-2026, qui en présente le projet global et la stratégie, ainsi que, parmi les annexes, les fiches DA08 (descriptif succinct des formations souhaitées)</li> </ul> <p>Le CT sera également amené à se prononcer sur l’accréditation 2022-2026 le 11 mars prochain.</p> <p>Le point de ce jour permettra de consolider la construction des maquettes de Licences et Licences professionnelles, attendues pour l’automne.</p> <p>Marie-Karine LHOMME souligne que la répartition des moyens pédagogiques a pris en compte les retours des composantes et intervient à l’issue du travail collaboratif mené avec les composantes au cours de rencontres spécifiques et de groupes de travail thématiques.</p> <p>Présentation par Samuel BAUDRY, chargé de mission sur l’accréditation licence, des couples et des effectifs en Licence ainsi que de la répartition des moyens pédagogiques Licence et Licence professionnelle, suite au travail de consultation et des retours des composantes.</p> <p>Samuel BAUDRY rappelle que la CFVU devra se prononcer sur les effectifs, ainsi que sur la répartition des heures pour construire les maquettes L1, L2 et L3 à partir des volumes votés en CA du 26 février 2021. A noter qu’en L1, cela</p>				

inclut la répartition des étudiant.es entre les majeures et les mineures. Au niveau de chaque mention, une enveloppe d'heures sera attribuée à chaque responsable, avec certaines contraintes budgétaires. Il s'agit de 125 500 heures, dont 95 500 heures à répartir entre les mentions (enveloppe disciplinaire) et 30 000 heures communes pour la vingtaine de mentions (enveloppe commune).

Dans le cadre de la nouvelle accréditation, les mentions Humanités, Lettres-Langues disparaîtront. Le total des effectifs sur l'ensemble des licences (L1, L2 et L3) serait de 13 768 étudiant.es. Suite aux retours des composantes, ce chiffre a été ajusté par rapport à la première proposition dont les effectifs étaient de 13 595 étudiant.es.

Alerte sur la hausse des effectifs, par exemple pour la mention Economie Gestion en licence avec une augmentation de 100 étudiant.es (hors convention Récamier) qu'il faudra également accueillir en master. Si augmentation des effectifs de licence, alors il faudrait veiller à augmenter les effectifs de master.

Le CA du 26 février 2021 a voté une répartition de l'enveloppe générale entre les Licences, Licences professionnelles et Masters. Cette enveloppe générale est divisée en deux enveloppes : une enveloppe pour les mentions (disciplinaire) qui dépend du nombre d'étudiant.es inscrit.es ; et une enveloppe commune qui inclut le centre de langues, les enseignements d'ouvertures, l'accompagnement, etc.

Les 95 500 heures de l'enveloppe disciplinaire se subdivisent en enseignements fondamentaux suivis par tou.tes les étudiant.es, et en enseignements complémentaires (transversaux ou de spécialisation disciplinaire). Cette enveloppe a été répartie entre chaque mention à partir du nombre d'étudiant.es inscrit.es. Les 30 000 heures de l'enveloppe commune permettront aux formations de construire la partie non disciplinaire des enseignements complémentaires.

L'outil de calcul des maquettes permettra de vérifier les mouvements des flux (étudiant.es disciplinaires entrant.es / sortant.es).

Les années préparatoires ont été exclues (actuellement, 350 heures pour l'arabe, 540 heures pour la musicologie et 600 heures pour le chinois). Volonté de doubler ces heures afin d'accroître ces années préparatoires.

Il est probable que certaines dotations ne soient pas adaptées. Lors de la construction des maquettes, des ajustements à la marge pourront être effectués sous forme de transferts entre mentions de la même composante.

Concernant les moyens pédagogiques des licences professionnelles, certains ajustements auront lieu suite au retrait d'un point en CA du 26 février 2021.

Des interrogations sont soulevées sur le fait que plus il y a d'étudiant.es au sein d'une licence, plus le H/E est faible.

Le fait qu'à tout moment un.e étudiant.e puisse basculer d'une licence bi-disciplinaire à une majeure crée une incertitude. Les étudiant.es en double licence ne suivent pas les enseignements de spécialisation.

<p>Une intervention rappelle que les heures allouées à la licence dépendent des moyens donnés aux universités. Les financements des places en université sont les plus faibles au sein de l'enseignements supérieur en comparaison du financement des places en écoles préparatoires, des collèges, lycées et écoles élémentaires.</p> <p>Le travail de Samuel Baudry a été salué, ainsi que celui de l'ensemble des services.</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 05.01– <b>Avis Favorable</b></p>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	
<b>Tarifs Formation continue 2021-2022</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>06.01 - Tarifs Formations continue 2021-2022</b></p> <p>Florence FEUTRIE, Directrice du SCFC et CFA, présente les principales modifications apportées à la politique tarifaire 2021/2022.</p> <p>Partie d'une démarche concertée avec l'ensemble des composantes et d'une présentation en CDC, la politique tarifaire 2021-2022 de la formation continue a été conduite à partir de différents principes tels qu'une démarche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De simplification de la politique tarifaire pour une meilleure lisibilité des tarifs pour les candidat.es et pour simplifier la gestion administrative des gestionnaires en charge des dossiers</li> <li>- De communication avec la publication de l'offre de formation sur EDOF pour une meilleure visibilité extérieure et permettant la mobilisation du CPF.</li> <li>- D'équité avec une exonération de 30 à 90 % calculée sur le reste à charge selon la situation familiale et financière des candidat.es. Exonération proposée depuis deux ans par l'Université.</li> </ul> <p>Les tarifications des parcours classiques sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 000 euros pour les licences générales</li> <li>- 6 800 euros pour les licences professionnelles (y compris celles de l'IUT)</li> <li>- 5 000 euros pour les masters 1</li> <li>- 5 250 ou 6 900 euros (formations spécifiques) pour les masters 2</li> </ul> <p>La principale modification de la tarification des parcours aménagés en master 2 a été apportée par l'application de la grille d'exonération pour le tarif individuel avec deux tarifs, l'un à 5 500 euros, l'autre à 6 900 euros (formations spécifiques). Un tarif spécifique s'applique pour les formations dont les parcours aménagés sont courts ou à distance, ainsi que pour les formations sous convention (FORSE et VCIEL).</p> <p>L'offre de formation est publiée sur EDOF.</p> <p>Concernant les dispositifs VAE (validation des acquis de l'expérience), une modification a été apportée par les doctorats avec un tarif différencié par rapport aux autres niveaux de formation, dû à l'implication de nombreux interlocuteurs et une instruction plus conséquente (niveau d'expertise).</p>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 06.01– <b>Avis Favorable</b></p>	<b>18</b>		<b>8</b>	<b>1</b>

Conventions	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>07.01 - Conventions</b></p> <p>La convention M1 M2 MBFA (UFR SEG) – Cap Compétence a été retirée de la séance dans l’attente de la finalisation de son annexe financière. Cette convention sera présentée à la CFVU du 19 mars.</p> <p>Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE présente les conventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le renouvellement de la convention de partenariat pédagogique entre la LP MAEP (UFR T&amp;T) et le lycée agricole de Vienne (EPLEFPA de Vienne). Partenariat qui assure le développement et le fonctionnement de la licence professionnelle Technicien chargé de projets milieux aquatiques et eaux pluviales.</li> <li>- Avenant n°4 à la convention de partenariat pédagogique entre le DU Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia / LP Techniques du son et de l’image (UFR LESLA) et La CinéFabrique. Reversements à CinéFabrique.</li> <li>- Avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique entre la LP Guide-Conférencier (UFR T&amp;T) et le lycée H. Guimard. Avenant faisant état du calendrier prévisionnel pour l’année universitaire 2020-2021 au vu de la situation sanitaire.</li> <li>- Avenant n°1 à la convention de partenariat pédagogique entre la L3 Géographie Aménagement (UFR T&amp;T) et l’ENS de Lyon. Avenant modifiant l’organisation pédagogique.</li> </ul> <p>Alexandre Quiquerez présente la convention suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La création d’un accord de coopération pour un diplôme de master en droit de la propriété intellectuelle (DPI) et l’Université de Bakou (Azerbaïdjan). Formation délocalisée d’un double diplôme.</li> </ul>				
<p>Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 07.01– Avis Favorable</p>	19		5	
Projets sous-commission CVEC du 2 mars 2021 – Initiatives étudiantes	Pour	Contre	Abst	NPPV
<p><b>08.01 - Projets sous-commission CVEC du 2 mars 2021 – Initiatives étudiantes</b></p> <p>Présentation par Cathy LOBRY, DGSA DFVE, qui souligne qu’il s’agit de la première commission suite aux élections, ce qui explique le nombre de projets. De nombreux projets ont été approuvés par la commission CVEC et seront ainsi aidés par l’établissement (mise en œuvre de festivals, appui à la production de revues culturelles, etc.).</p> <p>Cette commission a vocation à se réunir mensuellement.</p> <p>Cette commission est notamment composée du VP vie étudiante, Gilles COMBAZ, des élu.es étudiant.es, d’un représentant de la ville de Bron dans le domaine culturel et associatif.</p>				

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 08.01– <b>Avis Favorable</b>	<b>23</b>		<b>1</b>	
<b>Modifications du calendrier universitaire 2021-2022</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abst</b>	<b>NPPV</b>
<p><b>09.01 - Modifications du calendrier universitaire 2021-2022</b></p> <p>Le calendrier universitaire 2021-2022 a été voté lors de la dernière CFVU du 22 février 2021.</p> <p>Il est de nouveau proposé au vote suite à des corrections apportées sur la période des vacances universitaires pour les mois d’octobre et d’avril.</p> <p>Harmonisation des vacances universitaires avec les autres établissements du site.</p>				
Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : Vote 09.01– <b>Avis Favorable</b>	<b>22</b>		<b>1</b>	<b>1</b>

Fait à Lyon, le 08.03.21

**Marie-Karine LHOMMÉ**

Vice-Présidente chargée de la formation et de la vie étudiante

